

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AOÛT 2020**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 août 2020

Etaient présents : MM. ROY Sylvain, BIALDYGA Christelle, ANSQUIN Daniel, MATHYS Georges, LAMBERT Edith, PONTOIS Xavier, FRESNE Roland, VERDET Christophe, THOMAS Yves.

Etaient absents excusés : MM. MASTIN Philippe, HERFAUT Jean-Louis, LEQUETTE Eric, CHOPIN Daniel, FOURNIER Ingrid et GROSSEMY Marie-Claude.

Procurations de vote :

<i>MANDANT</i>	<i>MANDATAIRE</i>
MASTIN Philippe	ROY Sylvain
LEQUETTE Eric	LAMBERT Edith
CHOPIN Daniel	ANSQUIN Daniel
FOURNIER Ingrid	BIALDYGA Christelle
GROSSEMY Marie-Claude	FRESNE Roland

Secrétaire de séance : PONTOIS Xavier

Ouverture de la séance à 18h30.

Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 26 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNNE Monsieur Daniel CHOPIN, Adjoint au Maire domicilié 16, rue d'Arras à Mercatel (62217), comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Désignation d'un élu référent sécurité routière

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier de Monsieur le Préfet du Pas de Calais concernant la lutte contre l'insécurité routière et qu'il convient de désigner un élu référent « sécurité routière ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

Monsieur Christophe VERDET, domicilié 55, rue de la Mairie_62217 MERCATEL, comme élu référent « sécurité routière ».

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Désignation d'un délégué Titulaire et 1adjoint à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le conseil, après avoir entendu M. le maire et après délibération désigne **M. Daniel Chopin titulaire et M. Roland Fresne suppléant.**

Election des représentants à la C.U.A.

Le conseil de la communauté urbaine d'Arras, lors de sa séance en date du 13 juillet 2020, a validé la constitution de 6 commissions permanentes :

C1 : " commission Ressources " Est élu Sylvain Roy.

C2 : " Commission Economie, Emploi, Tourisme et Numérique " Est élu Sylvain Roy.

C3 : " Commission Cadre de vie, Voirie, Aménagement du territoire & transport " Est élu Daniel Chopin.

C4 : " Commission Habitat - Solidarités " Est élu Christophe Verdet

C5 : " Commission Ecologie, Economie Circulaire, Economie Sociale et solidaire, Agriculture et Ruralité, Alimentation " Est élu Georges Mathys.

C6 : " Commission Urbanisme, Patrimoine, Energie, Equipements Communautaires " Est élu Yves Thomas.

Cantine scolaire

La parole est donnée à Christophe Verdet.

Après l'avoir entendu et après délibération, le conseil a pris la décision d'effectuer un changement de prestataire et en conséquence d'arrêter le traiteur DREUX avec qui nous travaillions depuis 1998 qui lui arrête la restauration collective et notamment scolaire. C'est pour cela après avoir entendu différentes entreprises et reçu 3 devis, nous passeront dorénavant par le prestataire API pour cette année scolaire. Qui lui travaille sur 5 éléments c'est à dire (Entrée, Plats, Fromages, Dessert, Fruits). Dont 1 repas Végétarien / semaine ainsi que la loi nous l'impose 20% de produits BIO à partir de 2022.

Une réunion d'information pour les parents sera proposée courant septembre.

PASS JEUNES

Monsieur le Maire propose la mise en place du dispositif « Pass'Jeunes » à destination des jeunes âgés de 11 à 17 ans en signant une convention avec la ville d'Arras.

Il permet aux jeunes d'accéder de manière simplifiée à des activités de loisirs, sportives et culturelles au tarif préférentiel de 10 € ou 25 € avec la carte transport.

En contrepartie, la commune s'engage à verser à la ville d'Arras le montant du « Pass'Jeunes » fixé à 45 € et à 75 € avec la carte transport.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte la mise en place du dispositif « Pass'Jeunes » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Questions diverses

- Visite de la C.U.A en présence du Président F. Leturque également Maire d'Arras, le 25/08/2020 de 16H à 18h.

L'occasion pour notre Maire de valoriser notre jolie commune et ainsi parler des différents objectifs et projets (Sécurité routière, Vidéo surveillance, Cabinet médical, Déchets gravats....).

- Proposition de réunions informelles tous les 1er lundi du mois en présence du maire et de ses conseillers, début le 07 septembre 2020.

- Tous les 15 jours réunion des adjoints.

- Et toutes les réunions de conseil auront lieux tous les lundis avec un début de séance à 18H30.

Clôture de la séance à 20h35.

Le Maire,
Sylvain ROY

